

ACCEPTÉZ LE CHÈQUE-CADEAU
PAYS DE POUZAUGES
JUSQU'À 171 € PAR SALARIÉ

100%
Local

*J'accepte le chèque-cadeau
dans mon commerce, mon entreprise.*

Soutenons

Nos Artisans
& Commerçants





Commerçants, artisans,
entreprises et associations

ACCEPTEZ
le Chèque-Cadeau local !

C'est une formidable occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux bénéficiaires des Chèques-Cadeaux le commerce et l'artisanat du Pays de Pouzauges et une opportunité pour vous de participer activement au dynamisme local.

100% achat local

- **AUGMENTER** votre chiffre d'affaires ;
- **CAPTER** une nouvelle clientèle ;
et fidéliser votre clientèle actuelle ;
- **AUGMENTER** le panier d'achat de vos clients
de 30 à 50 % ;
- Proposer à vos clients une **SOLUTION FACILE
pour faire plaisir** à leurs proches ;
- Avoir une image **DYNAMIQUE** et **MODERNE** ;
- Participer au **DÉVELOPPEMENT** de l'économie locale ;
- **Éviter l'évasion commerciale** hors territoire ou via le commerce en ligne.



Comment ça marche ?

1 Vente de chèques-cadeaux

Les Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges sont destinés aux comités d'entreprises, aux chefs d'entreprises, aux collectivités territoriales, aux associations, ainsi qu'aux particuliers qui souhaitent faire plaisir à leur entourage.

2 Chèques-cadeaux offerts

Les Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges sont offerts aux salariés ou par les particuliers à leur entourage. Ils sont valables 1 an à partir de la date d'émission.

3 Chèques-cadeaux utilisés

Les bénéficiaires peuvent faire leurs achats chez tous les commerçants et artisans du Pays de Pouzauges qui adhèrent aux Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges. La monnaie n'est pas rendue pour un paiement avec le chèque-cadeau. De plus, il ne peut pas être remboursé en espèces. Il est possible de compléter le règlement par tous moyens acceptés par l'adhérent.

4 Demande de remboursement

Pour se faire rembourser, l'adhérent aux Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges adresse avant le 15 du mois au service concerné les chèques encaissés, accompagnés du bordereau de remise de chèques téléchargeable sur le site internet : www.paysdepouzauges.fr. L'adhérent appose au dos des chèques son cachet et sa signature. Il conserve le talon détachable de gauche.

5 Remboursement des chèques-cadeaux

Les Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges sont remboursés à l'adhérent par virement avant le 5 du mois, du montant de la valeur faciale des chèques, déduction faite des frais de gestion éventuels, et adresse à l'adhérent une facture acquittée pour la récupération de la TVA sur les frais de gestion.

GRILLE DES TAUX DE RÉTROCESSION

De 10 à 1 000 €	0%
De 1 001 à 5 000 €	2,5%
Au-delà de 5 000 € et non adhérent à l'une des associations participantes	5%

Pour en savoir plus et commander
les Chèques-Cadeaux du PAYS de POUZAUGES
contactez...

Par courrier :

Chèques-Cadeaux du Pays de Pouzauges
Elise Dagusé
Communauté de Communes
La Fourrière - 85700 POUZAUGES

Par e-mail :

cheques.cadeaux@paysdepouzauges.fr

100% achat local

**Les Chèques-Cadeaux du
PAYS de POUZAUGES avec :**

- AEP Association des Entreprises de Pouzauges
- UCAB Union des Commerçants et Artisans du Boupère
- ARTECOM Artisans et Commerçants de Montournais
- CESAC Comité d'Entente Sèvremontain d'Artisans et de Commerçants
- Club d'Entreprises du Pays de Pouzauges
- Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

